

Suivi au 30 septembre 2010

Plan d'action et rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de chacune des recommandations du Vérificateur général et des parlementaires

Recommandations du Vérificateur général du Québec – mars 2009
Recommandations de la Commission de l'administration publique – décembre 2009

Recommandations	Actions prévues	Date de réalisation prévue	Réalisation ou Date révisée
VGQ – mars 2009			
<p><u>Planification des interventions gouvernementales</u></p> <p><u>Analyses des coûts et des bénéfices</u></p> <p>2.43</p> <p>Analyser les principaux coûts et bénéfices économiques, sociaux et environnementaux associés aux interventions gouvernementales afin d'aider les décideurs dans leur planification</p>	<p>Nous allons :</p> <ul style="list-style-type: none"> - consulter les autorités en matière de développement durable, principalement le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), afin de s'enquérir de la façon de bien considérer et d'analyser tous les coûts et bénéfices économiques, sociaux et environnementaux, conformément à la réglementation en vigueur en matière de développement durable - développer la méthode et les outils permettant d'intégrer les analyses coûts/bénéfices aux activités du secteur minier - instaurer, dans les différentes directions du Secteur des mines du Ministère, l'approche retenue pour l'analyse et la considération des coûts et bénéfices économiques, sociaux et environnementaux, dans le processus décisionnel 	<p>Décembre 2009</p> <p>Décembre 2010</p> <p>Avril 2011</p>	<p>Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles</p> <p>Déposé le : <u>28-02-2012</u></p> <p>CAPERN-134</p> <p>Secrétaire : <u>WZ</u></p> <p>Réalisée</p> <p>Avril 2011</p> <p>Septembre 2011</p>

Recommandations VGQ – mars 2009	Actions prévues	Date de réalisation prévue	Réalisation ou Date révisée
	instaurer un système de documentation, de collecte et de compilation de l'information requise pour l'établissement du bilan périodique des coûts/bénéfices de l'exploitation minière au Québec	Décembre 2011	Juin 2012
<p>2.43 Réévaluer les droits miniers dans le but de s'assurer qu'ils sont suffisants pour compenser l'épuisement des ressources extraites</p>	<p>La réévaluation des droits miniers, dans le but de s'assurer qu'ils sont toujours conformes aux objectifs de juste retour de l'exploitation des ressources minérales au Québec et de maintien de la compétitivité des entreprises, fait partie des pistes d'action que le gouvernement a prévues à la Stratégie minière du Québec. Une réflexion a déjà été amorcée à cet effet.</p> <p>Nous allons travailler de concert avec le ministère des Finances du Québec et consulter les associations minières et les autres partenaires du secteur minier, afin de revoir la façon dont les redevances sont calculées, ainsi que les avantages fiscaux offerts à la clientèle minière.</p> <p>Nous allons préparer un projet de loi en collaboration avec le ministère du Revenu du Québec et le ministère des Finances.</p>	<p>Automne – hiver 2009 – 2010</p> <p>Printemps 2010</p>	<p>Réalisé</p> <p>En cours Mars 2011</p>
<p><u>Gestion de l'information</u></p> <p>2.51 Déterminer clairement l'information nécessaire à l'acquisition et au maintien des connaissances du secteur minier</p>	<p>Concernant les activités de veille du secteur minier :</p> <p>Nous allons dresser un inventaire des veilles économiques et techniques assumées présentement par les différentes directions.</p> <p>Nous allons évaluer la portée des veilles et en prévoir de nouvelles si nécessaire, considérant les besoins de connaissances économiques, sociales et environnementales à la base des interventions du secteur minier.</p>	<p>Avril 2010</p> <p>Septembre 2010</p>	<p>Réalisé</p> <p>Décembre 2010</p>

Recommandations	Actions prévues	Date de réalisation prévue	Réalisation ou Date révisée
VGQ – mars 2009			
<p>Développer des outils qui permettent de recueillir une information de gestion précise, à jour et susceptible de s'intégrer au processus décisionnel</p>	<p>Nous allons également revoir l'organisation des veilles de façon à y apporter les améliorations requises pour assurer une bonne documentation et une consolidation de l'information recueillie, ainsi qu'une diffusion adéquate de cette information de gestion aux décideurs. Nous allons concevoir une infrastructure favorisant l'intégration de l'information afin de dégager une vue d'ensemble du secteur.</p>	Décembre 2010	Décembre 2010
<p>Rendre l'information disponible afin de faciliter, entre autres, la participation au processus décisionnel des personnes intéressées et leur engagement</p>	<p>L'information recueillie et des analyses seront diffusées à l'externe.</p> <p><u>Concernant les données compilées par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) :</u></p> <p>Les principales données portant sur l'exploration et l'exploitation minières qui sont compilées par l'ISQ feront à nouveau l'objet d'une analyse par le secteur. Planifier et coordonner avec l'ISQ, la diffusion des données au grand public et la rédaction des documents d'information connexes.</p>	Décembre 2010	Ensemble de la réalisation pour décembre 2010
<p><u>Responsabilités gouvernementales liées à la conservation de la ressource</u></p>			
2.54			

Recommandations	Actions prévues	Date de réalisation prévue	Réalisation ou Date révisée
VGQ – mars 2009			
<ul style="list-style-type: none"> précise les responsabilités 			
<p><u>Mécanismes de contrôle</u></p> <p><u>Plan de réaménagement et de restauration</u></p>			
<p>2.71</p> <p>Se munir de mécanismes permettant de s'assurer du respect des exigences à l'égard du dépôt des plans de réaménagement et de restauration, et de leur révision</p>	<p>Nous allons établir un calendrier en fonction des quatre différents types d'activités minières (exploration, exploitation, usine de concentration et traitement des résidus miniers), afin de s'assurer de l'application des exigences prévues à la Loi sur les mines et d'effectuer un suivi adéquat.</p> <p>Nous allons aussi élaborer un protocole de suivi pour le dépôt des plans et leur révision, lequel comportera un calendrier pour l'ensemble des mines actives au Québec.</p>	<p>En cours Décembre 2009</p>	<p>Réalisé</p>
<p>2.71</p> <p>Renforcer le processus d'autorisation des plans de réaménagement et de restauration, notamment d'effectuer les actions suivantes :</p>	<p>Nous allons instaurer une grille d'analyse standard pour l'évaluation des plans, ce qui va uniformiser et optimiser le processus d'évaluation de ceux-ci. Nous allons également prévoir un modèle de rapport d'analyse qui inclura notamment :</p>		

Recommandations	Actions prévues	Date de réalisation prévue	Réalisation ou Date révisée
<p>VGQ – mars 2009</p> <ul style="list-style-type: none"> • documenter adéquatement les raisons qui mènent à l'acceptation ou au refus d'un plan • obtenir un avis favorable du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs avant d'approuver un plan ou documenter les motifs d'agir en l'absence d'un tel avis • déterminer un délai raisonnable pour l'approbation des plans 	<ul style="list-style-type: none"> - les motifs justifiant l'acceptation ou le refus de chacun des éléments de la grille d'analyse - les modifications apportées à la suite d'un refus - les recommandations - la décision - le calendrier de suivi - l'avis du MDDEP <p>Le MRNF s'assurera d'approuver tout plan dans un délai de 60 jours après que le dossier complet, incluant l'avis du MDDEP, ait été déposé au MRNF.</p>	<p>En cours Décembre 2009</p>	<p>Réalisé</p>
<p><u>Garantie financière</u></p> <p>2.84</p> <p>Réévaluer la suffisance de la garantie actuellement exigée afin de protéger adéquatement l'État contre le risque de devoir supporter des coûts additionnels de restauration dans l'avenir</p>	<p>Les exigences actuelles prévues dans la Loi sur les mines sont en révision. Des modifications seront proposées, comme il est mentionné à la Stratégie minérale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la couverture des garanties financières passera à 70 % à 100 % des coûts prévus au plan de restauration des sites miniers - la portée des garanties financières sera élargie pour inclure davantage que les aires d'accumulation de résidus miniers 	<p>En cours Décembre 2009</p>	<p>Réalisé</p>

Recommandations**Actions prévues****Date de réalisation
prévue****Réalisation
ou
Date révisée**

VGQ – mars 2009

2.84

Se doter de moyens de contrôle permettant d'apprécier la plausibilité de l'état des réserves divulgué dans le plan de réaménagement et de restauration déposé par les compagnies minières

La nouvelle approche qui sera proposée par le MRNF ne nécessitera plus d'appréciation de la plausibilité de l'état des réserves divulguées dans le plan de restauration et de réaménagement déposé par les compagnies minières. Le versement de la garantie financière ne sera pas lié à l'état des réserves.

En cours
Décembre 2009

Dans le projet de loi 79

2.84

Améliorer le processus de suivi des versements de la garantie par les compagnies afin de s'assurer du respect de la réglementation

Afin de s'assurer du respect de la réglementation applicable aux versements des garanties financières :

- maintenir à jour le tableau des versements
- développer une procédure de suivi et de contrôle du calendrier des versements
- prévoir une mesure pénale en cas de non-respect du calendrier de versement des garanties financières

Décembre 2009

Réalisé

Inspection**2.91**

Planifier les activités d'inspection en fonction des risques potentiels de chacun des sites afin de déterminer une fréquence optimale de sites à visiter

Afin de développer une stratégie d'inspection de manière à assurer l'intégrité des ouvrages, la sécurité du public et la protection de l'environnement, nous allons :

- développer un système d'évaluation des risques
- établir la fréquence des inspections en fonction des risques

Décembre 2009

Réalisé

Recommandations VGQ – mars 2009	Actions prévues	Date de réalisation prévue	Réalisation ou Date révisée
<p>2.91</p> <p>Encadrer la réalisation des activités d'inspection, notamment à l'égard des aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la portée et l'étendue des travaux • la documentation du résultat des inspections et des décisions qui en découlent • le suivi des lacunes décelées 	<p>Afin de mieux documenter et d'assurer un meilleur suivi, nous allons développer un manuel de gestion pour l'inspection des sites incluant notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une fiche de préparation de l'inspection - des modèles de fiches de visite (grille d'analyse) et de rapport d'inspection couvrant l'ensemble des points à considérer lors de l'inspection - une procédure de suivi lors de détection de lacunes - une procédure de mise à jour des informations au dossier, comportant un tableau de suivi, par site minier 	Terminé	Réalisé
<p>2.91</p> <p>Établir, en collaboration avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, les informations qu'il serait pertinent de partager quant à leurs travaux d'inspection respectifs</p>	<p>Afin d'optimiser les travaux d'inspection et de suivi, un groupe de travail a été mis en place, avec le MDDEP, afin de partager des informations relatives aux travaux d'inspection, ainsi que pour coordonner le calendrier de planification des visites par les deux ministères.</p> <p>Une première rencontre a eu lieu en mai 2009.</p>	Effectif présentement	Réalisé
<p><u>Certificats de libération</u></p> <p>2.97</p> <p>Documenter la décision de délivrer un certificat de libération sur la base des quatre critères établis pour considérer que l'état des lieux est satisfaisant</p>	<p>Afin d'uniformiser et de documenter le traitement des demandes de libération, nous allons développer un protocole d'analyse des demandes incluant notamment l'évaluation des 4 critères prévus au <i>Guide et modalités de préparation du plan et exigences générales en matière de restauration des sites miniers au Québec</i>, la recommandation, la décision finale, la rédaction du rapport et la documentation de ces différentes étapes.</p>	Octobre 2009	Mars 2011

Recommandations

Actions prévues

Date de réalisation
prévueRéalisation
ou
Date révisée

VGQ – mars 2009

2.97

S'assurer d'obtenir un avis favorable du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs avant de délivrer un certificat de libération ou de documenter les motifs d'agir en l'absence d'un tel avis

Le MRNF s'assure maintenant d'obtenir un avis du MDDEP selon ses responsabilités et ses compétences en application du protocole administratif convenu entre les deux ministères. Les décisions du MRNF sont documentées.

Effectif
présentement

Réalisé

2.97

Porter une attention particulière à la situation financière de l'acquéreur, dans les cas où la responsabilité environnementale est transférée à un tiers, afin de s'assurer que ce dernier a la capacité de satisfaire aux obligations liées à la restauration

Afin de protéger adéquatement l'État contre le risque de devoir assumer des coûts additionnels de restauration dans l'avenir, nous procédons maintenant à une analyse approfondie de la situation financière de l'acquéreur. Les décisions du MRNF sont documentées.

Effectif
présentement

Réalisé

Recommandations VGQ – mars 2009	Actions prévues	Date de réalisation prévue	Réalisation ou Date révisée
<p><u>Suivi et reddition de comptes</u></p> <p>2.108</p> <p>Encadrer la documentation des dossiers afin de permettre un suivi efficace de ses interventions de contrôle, notamment à l'égard des plans de réaménagement et de restauration, de la garantie financière, des inspections et des certificats de libération</p> <p>Définir l'information et les outils de gestion nécessaires pour évaluer régulièrement l'efficacité et l'efficience de ses interventions</p>	<p>L'application des solutions proposées pour répondre à plusieurs des recommandations précédentes comportent les éléments qui vont permettre de documenter adéquatement les dossiers, ainsi que de développer les outils de gestion (ex. : tableau de bord, tableau sommaire des interventions d'un secteur, etc.) permettant de colliger l'information nécessaire à l'évaluation de l'efficacité et de l'efficience des interventions.</p>	<p>Décembre 2010</p>	<p>Décembre 2010</p>

**LA PARTIE QUI SUIT FAIT ÉTAT DES RECOMMANDATIONS
DE LA COMMISSION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE**

<p>Que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune examine les projets d'exploitation minière en considérant les aspects économiques, sociaux et environnementaux afin d'évaluer s'ils apportent suffisamment de bénéfices aux Québécoises et aux Québécois. Une attention particulière devra être accordée à la détermination du niveau des droits miniers.</p>	<p>Une méthode d'analyse et des outils permettant de considérer les aspects économiques, sociaux et environnementaux afin d'évaluer les coûts/bénéfices est en cours de développement.</p> <p>L'instauration de l'approche retenue pour évaluer les coûts et bénéfices se fera dans les différentes directions du Secteur des mines du Ministère en septembre 2011.</p> <p>L'instauration d'un système de documentation, de collecte et de compilation de l'information requise pour l'établissement du bilan périodique des coûts/bénéfices de l'exploitation minière au Québec est prévue pour juin 2012.</p> <p>Le discours sur le Budget 2010 a dicté les échelles de redevances minières. Un projet de loi est en préparation en collaboration avec les ministères du Revenu et des Finances du Québec et sera déposé au printemps 2011.</p>	<p>Ref. : 2.43</p>	<p>Septembre 2011</p>
<p>Que le développement des mines soit abordé dans le cadre du développement durable et que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune se dote de tous les moyens pour respecter ce cadre, que ce soit en réorganisant ses ressources internes ou en obtenant de nouveaux crédits du gouvernement.</p>	<p>La Stratégie minérale lancée en juin 2009 a été développée selon les trois axes du développement durable. Les mesures présentes dans cette Stratégie tiennent compte des principes de développement durable. Donc, notre plan d'action et la vision du Secteur des mines découlant de la Stratégie tiennent compte du développement durable.</p> <p>Également, la méthode d'analyse et ses outils permettant de considérer les aspects économiques, environnementaux et sociaux afin d'évaluer les coûts/bénéfices liés au secteur minier constituent un autre moyen d'évoluer dans le cadre du développement durable.</p>	<p>Ref. : 2.43, 2.60</p>	<p>Septembre 2011</p>
<p>Que les moyens législatifs, réglementaires et administratifs nécessaires à l'atteinte des résultats dans la mise en œuvre du plan d'action du ministère des Ressources naturelles et de la Faune soient adoptés.</p>	<p>Plusieurs moyens administratifs sont déjà en place. Plusieurs moyens se retrouvent dans le projet de loi sur les mines qui a été déposé en décembre 2009. Ce projet est présentement à l'étude article par article. Les amendements relatifs aux redevances minières seront dans le projet de loi concernant les droits sur les mines qui sera déposé au printemps 2011. À la suite de l'adoption de ces deux projets de loi, les règlements seront mis en vigueur.</p>	<p>Ref. : 2.71, 2.84, 2.91, 2.97, 2.108</p>	<p>Mars 2011</p>

<p>Que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et le ministère des Ressources naturelles et de la Faune collaborent étroitement pour tenir compte des recommandations du Vérificateur général dans l'amélioration des mécanismes de contrôle pour réduire les conséquences environnementales des activités minières.</p>	<p>L'avis du MDDEP fait maintenant partie intégrante de la grille d'analyse standard pour l'évaluation des plans de réaménagement et de restauration. De plus, le MRNF s'assure d'approuver tout plan dans un délai de 60 jours après que le dossier complet, incluant l'avis du MDDEP, ait été déposé au MRNF. Afin d'optimiser les travaux d'inspection et de suivi, un groupe de travail a été mis en place avec le MDDEP, afin de partager des informations relatives aux travaux d'inspection, ainsi que pour coordonner le calendrier de planification des visites par les deux ministères. L'avis du MDDEP est demandé, selon ses responsabilités et compétences, relativement à l'émission de certificats de libération.</p>	<p>Ref. : 2.71, 2.91, 2.97</p>	<p>Réalisé</p>
<p>Que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune transmette à la Commission, au plus tard le 31 décembre 2010, un rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de chacune des recommandations du Vérificateur général et des parlementaires.</p>	<p>Le présent document constitue un rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de chacune des recommandations du Vérificateur général et des parlementaires, et ce, en date du 30 septembre 2010.</p>	<p>31 décembre 2010</p>	<p>Réalisé</p>